GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE PONTOISE

SC - RÉDUCTION DU CAPITAL POUR UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la réduction de capital social
- Publier un avis de modification dans un journal habilité à recevoir des annonces légales

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site du guichet unique

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire de l’acte de la société constatant la réduction du capital social certifié conforme par le représentant légal
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s’il n’effectue pas lui-même la formalité
- Une attestation de parution d'un avis de modification dans un journal d'annonces légales

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 188.81 €(comprenant 13,53 € de coût de dépôt d'actes).

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
44,48 €	0 €	8,9 €	5,9 €	116 €	175,28 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)